25 ANS D'AIDE AUX VICTIMES EN SUISSE

RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

CONFÉRENCE AVEC LA PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE FÉDÉRALE SIMONETTA SOMMARUGA

VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 À L'HÔTEL BELLEVUE, BERNE

CONFÉRENCE

L'adoption de la loi sur l'aide aux victimes doit beaucoup à la société civile. Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 1993, elle permet aux personnes ayant subi une atteinte à leur intégrité corporelle, psychique ou sexuelle à la suite d'une infraction de recevoir une aide. L'évaluation effectuée par l'Université de Berne en 2015 montre que la loi a dans l'ensemble fait ses preuves, même si des améliorations sont nécessaires, en particulier dans les domaines de l'exécution et de la procédure pénale.

La conférence offre l'occasion de faire le point et de mesurer les progrès réalisés en 25 ans. Cela n'aurait pas été possible sans le travail effectué, souvent dans un contexte difficile, par d'innombrables professionnels au service des victimes. La conférence n'a pas pour seul but de jeter un regard sur le passé, mais aussi de donner de nouvelles impulsions au développement de l'aide aux victimes. Parmi les défis, actuels et futurs, à relever, nous pouvons citer la coordination transfrontalière, le soutien aux victimes de catastrophes et d'actes terroristes et l'aide prodiguée aux victimes ayant un statut de résident précaire. Ces questions seront, parmi bien d'autres, traitées dans les différents ateliers. Les bonnes pratiques élaborées au plan cantonal et européen offrent des sources d'inspiration pour de nouvelles solutions.

La conférence vise à réunir les différents acteurs de l'aide aux victimes pour aborder des thèmes actuels, échanger des idées et débattre de solutions innovantes.

Public cible La conférence s'adresse aux personnes, organisations et institutions inté-

ressées. Elle s'adresse plus particulièrement aux professionnels des centres de consultation et des autorités d'aide aux victimes ainsi que du domaine de la santé, aux avocats, ainsi qu'aux membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, de la police, des autorités de poursuite pénale et des

tribunaux.

Date et lieu Vendredi 8 septembre 2017

Hôtel Bellevue Palace, Kochergasse 5, 3011 Berne

Accès: www.bellevue-palace.ch/de/hotel-destination/anreise

Langues Allemand et français avec interprétation simultanée.

Inscription et coûts

Inscription jusqu'au 7 août 2017 sous www.bj.admin.ch > actualité > manifes-

tations > Conférence « 25 ans d'aide aux victimes en Suisse » La finance d'inscription, repas compris, coûte 100 francs.

Le nombre de participants est limité.

Vous recevrez une confirmation après inscription.

Informations Office fédéral de la justice, Unité Projets et méthode législatifs, Bundesrain 20,

3003 Berne, Tél. 058 462 41 37, jonas.amstutz@bj.admin.ch

Modération Veronika Neruda, Responsable du domaine Familles, société et aide aux vic-

times, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

(CDAS)

PROGRAMME

09h00	Accueil et café de bienvenue
09h30	Ouverture de la Conférence Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale, cheffe du Département fédéral de justice et police
09h45	La genèse de la loi sur l'aide aux victimes Andres Büchi, rédacteur en chef du Beobachter
10h00	L'aide aux victimes hier et aujourd'hui Monique Cossali, cheffe de l'Unité Projets et méthode législatifs, Office fédéral de la justice
10h30	Pause café
11h00	Bonnes pratiques européennes en matière d'aide aux victimes Helgard van Hüllen, vice-présidente Victim Support Europe, directrice suppléante Weisser Ring Deutschland
11h30	Perspectives d'avenir sur l'aide aux victimes en Suisse Franziska Schnyder, avocate, Berne
12h00	Témoignage – de l'autre côté du miroir Deborah Bühlmann, juriste
12h30	Cocktail dînatoire
13h40	Ateliers 1 – 5
14h30	Pause - Changement de salle
14h40	Ateliers 6 – 10
15h30	Pause café
16h00	Discussion Yvonne Feri, conseillère nationale PS, présidente de la fondation Protection de l'enfance Suisse Andrea Geissbühler, conseillère nationale UDC Un/e représentant/e de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociale Daniel Wyssmann, avocat et chargé de cours à la Haute école spécialisée bernoise Modération: Lucy Keller Läubli, chargée de cours à l'Université de Lucerne
16h40	Conclusion Martin Dumermuth, directeur de l'Office fédéral de la justice
17h00	Apéritif

ATELIERS 1-5 (13h40-14h30)

1 La réparation morale en matière d'aide aux victimes (d/f)
Sandra Müller Gmünder, avocate, directrice du centre de consultation LAVI du canton de Zurich
Iringo Hockley, avocate, Unité Projets et méthode législatifs, Office fédéral de la justice

2 Victimes du terrorisme – Lignes directrices du Conseil de l'Europe et bonnes pratiques européennes (f)

Alfonso De Salas, chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg

3 Le statut de la victime dans la procédure pénale (f/d) Daniel Känel, avocat, Fribourg

4 Aide aux victimes nécessitant des soins (d/f)

Kathrin Kummer, médiatrice à l'Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes

Judith Hanhart, cheffe du Service bernois de lutte contre la violence domestique

5 Pratique de médiation victime-agresseur en Allemagne et protection de la victime (d)

Sylvia Henning, médiatrice diplômée en droit pénal, porte-parole du groupe de travail Médiation victime-agresseur du Bade-Wurtemberg

ATELIERS 6-10 (14h40-15h30)

6 L'aide aux victimes appliquée aux situations transfrontalières (f)
Pascale Haldimann, intervenante LAVI, centre de consultation LAVI, Lausanne
Henri Angéloz, avocat, coordinateur cantonal LAVI, Service de l'action sociale, Fribourg

7 Evénements extraordinaires: coordination entre la police, les équipes de soins et l'aide aux victimes illustrée par les exemples des cantons de Berne et Saint-Gall (d/f)

Markus Haldemann, chef Circulation, formateur Conduite d'engagement, Police cantonale bernoise Urs Edelmann, travailleur social HES. Direction de l'aide aux victimes SG-AR-Al

8 Collaboration entre avocats de victimes et centres de consultation LAVI – bonnes pratiques et difficultés dans le soutien aux victimes (d)

Gian Beeli, directeur du centre de consultation LAVI du canton des Grisons Regina Carstensen, avocate, Zurich

9 Réfugiés, sans-papiers et requérants d'asile mineurs non-accompagnés dans l'aide aux victimes (d/f)

Pia Altorfer, travailleuse sociale HES, directrice des centres de consultation LAVI de Berne et Bienne Jenny Hutter LL.M., adjointe juridique, Secrétariat d'Etat aux migrations

10 La loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence – le projet du Conseil fédéral (d/f)

Peter Goldschmid, avocat, chef suppléant de l'Unité Droit pénal et procédure pénale, Office fédéral de la justice Judith Wyder, collaboratrice scientifique, Unité Droit civil et procédure civile, Office fédéral de la justice